

En bref

Number 310, October 2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021099ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021099ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2008). En bref. *Revue internationale de l'économie sociale*, (310), 11–14.
<https://doi.org/10.7202/1021099ar>

EN BREF*

L'économie sociale

L'économie sociale, une alternative à la mondialisation...

Cette table ronde qui réunissait Thierry Jeantet, directeur d'Euresa et président des Rencontres du Mont-Blanc, Sylvie Mayer, responsable commerce équitable et économie sociale et solidaire du PCF, ancienne députée européenne, et Jean-Philippe Milesy, délégué de Rencontres sociales, est consultable en ligne : <http://guideeconomieequitable.blogspot.com/2008/09/leconomie-sociale-une-alternative.html>.

L'économie sociale dans l'Union européenne : 9 millions de salariés...

Le Comité économique et social européen (Cese) a chargé en 2005 le Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (Ciriec) d'élaborer une analyse conceptuelle et comparative de la situation de l'économie sociale dans l'Union européenne (UE) et ses vingt-cinq Etats membres. Nous en rendions compte dans l'« Actualité » du numéro 308. Le rapport est désormais consultable. Quelques rappels : à la veille de l'élargissement du 1^{er} mai 2004, les entreprises d'économie sociale représentaient dans l'UE 8 % de toutes les sociétés ; 240 000 coopératives employaient 3,7 millions de travailleurs et rassemblaient 143 millions de coopérateurs ; les mutuelles de santé et d'assistance sociale aidaient et couvraient plus de 120 millions de personnes, celles d'assurance représentaient

23,7 % de ce marché ; les associations employaient 6,3 millions de travailleurs et, en 2005, elles représentaient plus de 4 % du PIB de l'Union à vingt-cinq Etats membres.

L'étude du Comité économique et social européen est également téléchargeable sur le site : www.eesc.europa.eu/groups/3/index_fr.asp?id=1405GR03FR.

... et une « place considérable dans l'économie française »

Une étude réalisée par le cabinet Recherches et Solidarités montre que le poids de l'économie sociale ainsi que son impact territorial se renforcent : 210 000 employeurs et 2,2 millions de salariés, en progression de 320 000 emplois en huit ans. Plus de 45 milliards d'euros de salaires bruts ont ainsi été distribués en 2007, dont 14 % dans le régime agricole, alors que les associations emploient 77 % de l'effectif total, tirant « véritablement vers le haut le bilan général de l'économie sociale ». De grandes disparités territoriales sont relevées, en fonction notamment de la relative faiblesse du tissu économique local. En Lozère, l'économie sociale représente ainsi 36,2 % des emplois au sein du secteur concurrentiel, contre 5,3 % seulement dans les Hauts-de-Seine. Paris compte 136 000 emplois dans le secteur, le Nord 92 000 et le Rhône 71 000. Le bilan est téléchargeable sur www.recherches-solidarites.org (rubrique « Thématiques-Economie sociale »)

A noter également, la sortie en septembre de l'étude Insee-Cres de Lorraine sur le poids de l'économie sociale, qui note une progression des effectifs du secteur et un « recul limité (mais réel) des emplois précaires », ainsi que son pendant en Basse-Normandie, où hors agriculture les 55 400 salariés de l'économie sociale représentent 12,1 % des effectifs salariés de la région, ce qui la place à la cinquième place régionale en la matière. Les deux

* D'après le travail d'Aliette Leveque, complété par le secrétariat de la Recma à partir, notamment, d'*Actualité coopérative* (gnc@entreprises.coop, 01 42 93 59 59), de la revue de presse « Economie sociale » du groupe Crédit coopératif (doc@cooanet.com, 01 47 24 85 64), de *La Lettre de l'économie sociale* (leconomiesociale@free.fr, 01 42 81 02 06) et de www.ressources-solidaires.org.

études sont téléchargeables respectivement sur www.cres-lorraine.org et www.cres-bn.com (rubrique « Observatoire régional »).

Fonds de dotation : la philanthropie à l'honneur

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie institue la création du fonds de dotation, nouvelle personne morale de droit privé à but non lucratif. Désormais, une seule personne peut créer sa fondation, recevoir, sans déclaration en préfecture, et gérer des dons de toute nature (y compris des immeubles de rapport) apportés par des donateurs, fonds exonérés de droit de mutation, déductibles de l'impôt sur le revenu et de celui sur les sociétés. Un conseil d'administration de trois personnes, désignées librement par le fondateur, pourra utiliser les revenus de la capitalisation, voire le capital, en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribuer à une personne morale à but non lucratif dans la même perspective. Une « nuit du 4 août » éminemment libérale qui permettra sans doute de répondre sagement à de nombreux projets d'intérêt général, mais qui contribuera sans aucun doute bientôt au creusement des déficits publics qui justifieront peut-être demain la disparition de la DIISES.

La Délégation interministérielle à l'économie sociale en grand danger

Alors que l'économie sociale est en progression partout, que ses représentations se renforcent au niveau national, régional (les Cres) et départemental (floraison d'observatoires locaux), « l'économie sociale » risque-t-elle de disparaître des intitulés gouvernementaux ? C'est du moins ce que la révision générale des politiques publiques (RGPP) fait craindre à deux sénateurs qui, fin juillet, interrogeaient le ministre du Travail à ce sujet. Trois mois plus tard, leurs questions (n°s 5279 et 5299) sont toujours sans réponse. Le Ceges a invité ses membres à écrire aux parlementaires et au gouvernement pour la défense d'une politique publique en faveur de l'économie sociale. Pour en savoir plus : www.senat.fr.

Un centre ressources « économie sociale » pour les Franciliens

Depuis le 30 septembre, les porteurs de projet, les professionnels, les chercheurs d'emploi, les consommateurs, etc., voulant être acteurs d'une économie respectueuse de l'homme et de l'environnement sont accueillis par une équipe de huit conseillers à L'Atelier Ile-de-France, centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire (8-10, impasse Boutron, 75010 Paris ; 01 40 38 40 38 ; www.atelier-idf.org).

La coopération

La société coopérative européenne (SCE) est née...

La loi n° 2008-649 du 3 juillet a pour but de faciliter le développement des activités transnationales des coopératives en leur permettant d'opérer dans toute l'Union européenne avec une personnalité juridique et une réglementation uniques. Le Groupement national de la coopération (GNC), qui a activement œuvré à l'élaboration de cette loi, s'attelle à la rédaction d'un guide pratique pour créer une SCE.

... mais les coopératives sont toujours dans l'œil fiscal de l'Europe

Le 6 octobre 2008, Coopératives Europe, qui a par ailleurs déménagé (avenue Milcamps, 105, BE-1030 Bruxelles), a publié une prise de position sur le régime fiscal des coopératives dans les secteurs de la banque de détail et de la distribution. Coopératives Europe répond aux différents points avancés par la Commission européenne concernant le critère de taille, le caractère « purement » coopératif ou non, la notion d'avantages accordés, etc. (*source* Actualité coopérative, n° 25/08). Pour en savoir plus : www.coopseurope.coop

Le 5 juillet est désormais « Journée internationale de la coopération »

L'Onu et l'Alliance coopérative internationale (ACI) ont ainsi consacré le 5 juillet, qui fut l'occasion de mettre en avant l'entreprise

coopérative comme acteur de la lutte « *contre le changement climatique* ». La déclaration de l'ACI rappelle ainsi que, fortes des innombrables initiatives entreprises localement dans tous les secteurs d'activité, de nombreuses coopératives ont assumé un rôle directeur à l'échelon mondial en nouant un partenariat avec le Réseau pour un climat neutre du Programme des Nations unies pour l'environnement.

Nouvelle organisation pour la coopération maritime

A l'occasion de son XIX^e congrès, qui s'est tenu à Saint-Malo du 10 au 12 septembre 2008, la Confédération de la coopération, de la mutualité et du crédit maritimes (CMCM) a adopté une nouvelle organisation avec de nouveaux statuts, un fonctionnement modernisé, une nouvelle dénomination, « Coopération maritime », et un nouveau logo. Une feuille de route a également été définie pour les années 2009-2012 (*source*: Actualité coopérative, n° 24/08).

1^{er} Séminaire européen des coopératives forestières

Les 25, 26 et 27 septembre 2008, la première édition du Séminaire européen des coopératives forestières a réuni au château de Compiègne les représentants de treize pays. L'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, la Lettonie, la Norvège, la République tchèque, la Suède et la Suisse ont réfléchi ensemble à accroître leur production tout en s'engageant à promouvoir la gestion durable forestière et la biodiversité. La quadrature du cercle en pleine crise énergétique à l'heure du réchauffement climatique et du développement des énergies renouvelables, préoccupations majeures des institutions européennes. Pour en savoir plus : www.ucff.asso.fr; 01 44 17 57 81.

Les familles coopératives présentées par le CES

Le groupe de la coopération du Conseil économique, social et environnemental (depuis la loi

constitutionnelle du 23 juillet 2008) vient d'éditer une brochure de présentation des familles coopératives françaises : *La coopération, une autre façon d'entreprendre*. Rassemblant par thèmes (reconnaissance européenne et internationale, participation, ancrage territorial, emploi...) de nombreuses citations de personnalités, cette plaquette sobre et synthétique se présente comme un vade-mecum à l'usage des promoteurs de la coopération auprès des responsables politiques et institutionnels. La quatrième de couverture offre un précieux tableau chiffré des différents acteurs du secteur. Pour en savoir plus : Barbara Mauvilain, 06 88 68 18 73.

La coopération québécoise à l'honneur

Le numéro 31 de *Coop de France Info* consacre son dossier à la coopération au Québec. Dans cette province de 9 millions d'habitants, 3 200 coopératives emploient 87 000 salariés et totalisent 14,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Chantal Chomel, directrice du service juridique de Coop de France, signe un portrait de deux coopératives agricoles remarquables, Coop fédérée et Agropur. Renseignements et abonnement : www.coopdefrance.coop; 01 44 17 57 00.

Les associations

Suppression de la direction de la Vie associative, de l'Emploi et des Formations

Le décret n° 2008-907 du 8 septembre 2008 portant réorganisation du ministère de la Jeunesse et des Sports supprime la DVAEF et renvoie ses missions « vie associative » à la direction de la Jeunesse et de l'Éducation populaire. Les missions « emploi et formation » sont intégrées à la direction des Sports. M. Yann Dievre, ex-DJEP, devient directeur de la nouvelle DJEPVA.

« Le financement des associations »

Sous ce titre générique se cache le dernier et excellent numéro 11 de *La Vie associative* de

la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA). Il s'agit en effet d'une présentation fouillée et dynamique de l'enquête menée par la CPCA avec le soutien du laboratoire Matisse (Sorbonne-CNRS), spécialisé sur ces questions. Désengagement de l'Etat, rôle des collectivités territoriales, approche juridique des financements associatifs, ouvertures internationales (Québec, Etats-Unis d'Amérique), point sur les dispositifs d'accompagnement et les relais financiers existants : toutes les dimensions de la question sont soigneusement traitées et éclairées par des interviews d'acteurs, grands témoins ou économistes. Pour en savoir plus : www.cPCA.asso.fr.

● Les mutuelles

Les mutuelles de la fonction publique en SA
MFP Services, qui gère l'assurance maladie et des prestations pour le compte de vingt-neuf mutuelles de fonctionnaires, souhaite transformer ses unions prévoyance et prévoyance-vie en société anonyme. Elle attend l'agrément du Comité européen des assurances.

La Mutuelle générale affiche sa marque

L'ex-mutuelle des PTT et seconde mutuelle française prend le virage de l'interprofessionnel et s'ouvre désormais au grand public. ●